

Fédération Syndicale Unitaire Oise



Beauvais, le 28 avril 2020

Les co-secrétaires départementaux de la FSU

à Madame l'Inspectrice d'Académie

Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation
Insertion

Objet : Réouverture des écoles et établissements scolaires de l'Oise

Madame l'Inspectrice d'Académie

Bourse du travail
Rue Fernand Pelloutier
60100 CREIL

Tél
06 28 13 29 74

courriel
fsu60@fsu.fr

site
<http://sd60.fsu.fr>

L'annonce d'un déconfinement devrait nous ouvrir des perspectives positives et réjouissantes. Or pour beaucoup de personnels de l'Éducation Nationale, mais aussi des collectivités territoriales, comme pour de nombreuses familles ce n'est pas le cas.

La sécurité sanitaire doit être un préalable à toute rentrée des personnels et des élèves, et ce, quelle que soit la date envisagée. Si toutes les conditions ne sont pas réunies, le déconfinement ne pourra se faire, sous quelle que forme que ce soit. La date du 11 mai doit donc être dès maintenant « désacralisée », tant auprès des professionnels de l'Éducation Nationale que des familles. En effet, elle génère beaucoup de peur et d'angoisse chez nos collègues comme chez les parents d'élèves.

Pour la FSU de l'Oise, il y a une contradiction de plus dans la communication du gouvernement : le 12 mars le Président de la République expliquait que les enfants et les jeunes étaient des véhicules performants du virus, et le 13 avril, alors même qu'il donne un temps long au confinement, il décide que les crèches, écoles et établissements scolaires rouvriront au public le 11 mai, sans grande précision certes, mais sans non plus qu'une telle perspective n'ait été évoquée avec les organisations syndicales représentant les personnels concernés. Puis le Premier Ministre ainsi que le Ministre de l'Éducation Nationale ont apporté de nouveaux éléments.

Aujourd'hui, le virus n'a pas beaucoup changé et ce qui était vrai il y a deux mois quand les écoles et établissements scolaires du cluster de l'Oise furent fermées l'est toujours. Si ce n'est plus le cas, il faut que les travaux de recherche et le Conseil Scientifique le précisent.

Or, dans son avis du 20 avril 2020, le Conseil Scientifique réuni par l'Élysée "propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre". En outre, l'étude de l'Inserm en date du 12 avril 2020 (*Expected impact of lockdown in Île-de-France and possible exit strategies Report #9*) conclut que la France ayant fait face à la première vague épidémique pendant le confinement, des formes intenses de distanciation sociale sont nécessaires pour les mois à venir car la population a un faible taux d'immunité. Ce faible taux d'immunité est confirmé par l'étude sur le lycée de Crépy-en-Valois publiée par l'Institut Pasteur le 23 avril 2020 (*Cluster of COVID-19 in northern France: A retrospective closed cohort study*) : seuls 26% des enseignants, lycéens et leurs familles ont été infectés et possèdent des anticorps contre le virus. Cet article en conclut que la levée des mesures de confinement en France sera longue et complexe. Par ailleurs, la situation à l'international, au Japon par exemple, avec une réouverture des écoles puis leur seconde fermeture, nous montre que la prudence doit être de mise.

Évidemment, il y a les inégalités sociales qui sont fortement accentuées en cette période de confinement. Celles et ceux qui ont les moyens de télétravailler sont bien souvent les catégories socioprofessionnelles supérieures. Les autres continuent le travail sur les sites habituels ou sont confrontés à des pertes de revenus car ils sont placés en chômage partiel. Les enseignant·es ont rivalisé d'inventivité et d'ingéniosité pour tenter de réduire la fracture numérique mais cela ne suffit pas car elle vient bien souvent d'ailleurs. L'école ne pourra pas, à elle seule, effacer toutes les inégalités qui sont bien souvent et avant tout d'origines économique, sociale, territoriale et culturelle.

La FSU n'a pas attendu le coronavirus pour lutter contre les inégalités sociales qui ont bien souvent des répercussions en matière de réussite scolaire. Aujourd'hui le Président, son Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale mettent en avant cette lutte contre les inégalités pour rouvrir les écoles et semblent s'inquiéter de cette situation qui n'est pas nouvelle. La crise a mis en lumière ces difficultés, ces fractures sociales, ces fractures de classe qui existent depuis des années dans notre pays. Notre organisation syndicale porte depuis toujours des mandats clairs sur ces questions et c'est pourquoi nous nous engageons dès maintenant dans la construction d'un « après » avec plus et mieux de service public pour une société juste et solidaire.

Il faut également prendre en compte la situation spécifique de notre département, le premier touché dans le temps, avec des personnels et des élèves pour certain·es inquiet·es, en souffrance, marqué·es par l'isolement, la douleur, la mort ou sa perspective. Certains collègues auront été éloigné·es de leur lieu de travail depuis lundi 2 mars 2020. Ils·elles auront besoin de remettre le pied à l'École petit à petit.

Et si nationalement, le nombre de malades entrant à l'hôpital baisse, ce n'est pas le cas de l'Oise. Rappelons aussi que le département fait partie des territoires identifiés comme « désert médicaux ».

Pourtant aujourd'hui, il n'y a pas de plan de déconfinement clair et solide pour la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires, seulement des annonces depuis la rue de Grenelle. Nous ne souhaitons pas revivre l'impréparation constatée avant le confinement généralisé ou au moment de la mise en place de l'accueil des enfants de soignant·es par exemple. Au contraire, préalablement, nous souhaitons savoir comment va se mettre en place ce plan de déconfinement progressif dans l'Éducation nationale et plus particulièrement si le département de l'Oise, compte tenu de sa situation sanitaire spécifique, sera concerné par cette réouverture le 11 mai.

Les personnels se retrouvent tiraillés entre l'envie de retourner en classe, de retrouver leur lieu de travail, leurs collègues, leurs élèves (notamment celles et ceux qui ont pris, en cette période de confinement, de la distance avec le service public d'éducation) **ET** la protection de leur santé, de celle de leurs proches parfois fragiles, mais plus largement de l'ensemble de la population : car avec la réouverture de l'École, c'est l'ensemble de la société qui est exposée.

Pour la FSU, la priorité doit être la santé. Toutes les garanties doivent être données avant une réouverture des écoles et établissements de l'Oise et à ce jour la date du 11 mai nous paraît prématurée.

D'une façon générale, nous nous interrogeons :

- Sur la capacité des élèves à effectuer les gestes barrière et à respecter la distanciation sociale. Vous aviez d'ailleurs été saisie dès le début de l'accueil des enfants de soignant·es, pour accompagner et former les personnels. À notre connaissance rien n'a été mis en place.
- Sur la responsabilité des personnels, et particulièrement des directeur·trices, dans l'accueil des élèves.
- Sur les conditions d'hygiène à faire respecter par les collectivités territoriales, notamment en matière de nettoyage des locaux : salles communes, salles de permanence, salle des maîtres/professeurs, CDI, salles informatiques, ateliers, gymnases et évidemment toilettes et lavabos, mais également dans

le cadre du périscolaire.

- Sur le nombre de lavabos présents en nombre très réduit dans certaines écoles et la superficie parfois très réduite de certaines salles de classe.
- Sur l'ouverture des internats. Comment garantir la sécurité des élèves et des personnels, les sanitaires, les espaces de vie, les chambres sont partagés par plusieurs élèves.
- Sur la situation des enseignant-es – parents de plusieurs enfants scolarisés en GS-CP-CM2 et dans d'autres niveaux ainsi que sur la position de certains-es assistant-es maternel-les qui indiquent déjà ne pas pouvoir reprendre les enfants d'enseignant es gardés avant le confinement.
- Sur la situation des remplaçant-es. Vont-elles-ils changer d'école régulièrement et donc augmenter le risque de contamination ? Quels moyens de protection auront-elles-ils ?
- Sur la position de certaines familles qui indiquent déjà ne pas remettre leurs enfants à l'école.
- Sur l'accueil des groupes d'élèves : qui va déterminer quels seront les enfants autorisés à venir à l'école ?
- Sur la « classe à distance » qui continuerait en même temps que la réouverture des écoles en effectifs réduits et pour certains niveaux. Comment les enseignant-es vont-ils-elles pouvoir assurer cette double voire triple charge de travail ? Le Ministre indique qu'il faudra continuer à travailler à distance tout en assurant une présence à l'école. Les personnels ne pourront pas tenir tous les bouts.

Aussi, nous exigeons les garanties sanitaires suivantes avant toute reprise, même progressive, de l'École :

- L'attribution d'autorisations spéciales d'absence à plein traitement pour les personnels qui devront garder leurs enfants.
- L'attribution d'autorisations spéciales d'absence à plein traitement pour les personnels « fragiles » ou qui ont des proches « fragiles ». Les personnels et élèves à risque en raison d'une pathologie doivent être exemptés de tout retour en présentiel. La liste de pathologies fournie par la DGAFP doit s'imposer à toutes et tous.
- L'attribution d'autorisation spéciales d'absence pour les personnels et élèves qui ont des personnes à risque dans leur entourage. Ils doivent pouvoir être exemptés d'activités professionnelles sur le lieu de travail afin de limiter les risques d'exposition.
- La limitation effective du nombre d'élèves au sein de chaque classe (au maximum 10 élèves, comme c'était le cas pour l'accueil des enfants de soignants).
- La présence de masques pour les enseignant-es, les autres personnels de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales et les élèves, ainsi que du gel hydroalcoolique, du savon, des gants, des thermomètres dans toutes les écoles et tous les établissements du département (afin de permettre la prise de température des élèves comme des agent-es chaque matin à leur arrivée à l'école ou à l'EPLÉ)... C'est de la responsabilité de l'employeur de fournir ce matériel de protection pour ses personnels.
- Le nettoyage de toutes les écoles et tous les établissements, des espaces d'accueil périscolaire et de la restauration avant la reprise et plusieurs fois par jours, notamment des sanitaires, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs.
- Les salles de classe doivent être réaménagées pour permettre la distanciation entre les élèves. L'espacement entre les tables et un élève par table doivent faire partie des préconisations.
- Dans les couloirs, cours de récréation : il faudra que soient fixées les règles définissant le nombre maximal et impératif d'élèves en même temps, les sens de circulation.
- Aux abords des écoles, notamment aux arrêts de transports scolaires (et au sein de ces derniers), il importe de prévoir la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la distanciation sociale.

- La banalisation d'une ou plusieurs journées sous la forme d'une pré-rentrée pour que les personnels puissent préparer en amont l'accueil de leurs élèves.
- La mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations de l'OMS et des CHSCT (Men, A et D) : pour les personnels et les élèves symptomatiques (même si elles présentent peu de symptômes), et au delà pour celles et ceux qui ont contracté le coronavirus ou qui pensent avoir été exposés. Tou-tes doivent avoir la garantie qu'ils et elles ne sont pas ou plus contagieux-ses.
- La poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel sur l'ensemble du temps scolaire et de l'organisation de l'enseignement à distance est impossible et ne peut être demandée.
- Les conditions inégalitaires de l'enseignement à distance ont été tout particulièrement défavorables aux élèves des milieux populaires. Elles doivent donner lieu à une analyse capable d'identifier les moyens nécessaires, notamment dans l'éducation prioritaire, pour compenser ces inégalités.

En fonction des annonces faites par le Premier Ministre le mardi 28 avril 2020, la FSU se mobilisera au côté des agent-es qui feront valoir leurs droits individuels et collectifs. Elle soutiendra celles et ceux qui feront valoir leur droit de retrait dans le cas où l'une des conditions listées dans notre courrier ne serait pas mise en place pour la réouverture des écoles et établissements. Si le plan présenté ne garantit pas la santé et la sécurité de toutes et tous, la FSU déposera un préavis de grève.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement profond au service public d'éducation.

Bénédicte VIGUIER



Guillaume GRESSIER



Julien QUINTIN

